



SOCOTEC BELGIUM ASBL

0201			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT	existante	
N° de rapport : 23/16 6609/05			
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Celticher - Gestine	7		
Personne sur place :	-1		*********
Personne sur place :	11/1 9	-40-	PAIL
Date de visite : 0.5/66/1. Date d'émission : 0.9/06/1.4 Références clien	1: NC	(.160	1.77.2.27
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux :	ement :ombre de circu	uits terminaux :	1
Controles par examen visuel, tests et mesures :		/	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	derog.
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		17	
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 🎣 Ω 🛴 ΜΩ		+	
Résistance de dispersion de la prise de terre P. H.S passeur en blo		X	
dentification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbi.
Voir ANN exe			
A STATE OF THE STA	E E THE PER KNOWN BY		
Conclusion:			RA
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.L.F. Le prochain cont le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	rôle périodiqu	est à effectuer c	lens //SOC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signat	complémentai ure de l'acte d	re est à exécuter e vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen comment organisme en vue de compléter le dossier.	omplémentaire	est à exécuter p	=273(fr,
CLIVEARO	Nom et visa du demandeur pour réception :		
Domenico certiar	rtigreen.be		

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0430	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☑ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Colfret	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
🗹 Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.	
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).	
☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.	
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	
totalité o & Absence de plan à la Gilian de	
l'installation.	RAP/SO
	COTEC
	-annex
	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
- ha	(fr)/c
www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	1609-V1
	- STEELE